

CONDITIONS GENERALES – TROUSSEAU

Rentrée 2022-2023

L'admission à l'internat est un service, une facilité et non un droit offert aux élèves, en raison de l'éloignement de leur domicile, des difficultés de transport ou lorsque leur situation personnelle le justifie. La vie à l'internat est fondée sur le règlement intérieur de l'établissement permettant à chacun de s'épanouir dans le respect d'autrui et des lieux.

1 – CONDITIONS D'ACCUEIL

L'internat est un lieu d'accueil qui doit permettre à l'élève de suivre ses études et de construire au mieux son projet personnel. Une conduite décente et l'observation du règlement sont nécessaires pour vivre sereinement ces années d'études. Une charte spécifique à l'internat est remise à la rentrée. Les parents et l'élève doivent en prendre connaissance et la signer.

Chaque élève est logé dans une chambre double (4^{ème}, 3^{ème}, 2nd et 1^{ère}) ou individuelle en terminale en fonction des places disponibles. **L'affectation des chambres relève exclusivement de l'équipe éducative.**

2 – SORTIES DE L'INTERNAT

- **Uniquement pour les internes Lycéens**

Ils sont autorisés à sortir le lundi, mardi et jeudi de 17h30 à 17h55 avec une autorisation des parents. Les sorties du soir et du mercredi après-midi sont définies en début d'année entre les familles et le responsable de l'internat. **Les demandes par téléphone ne sont pas recevables.**

3 – CHANGEMENT DE REGIME

L'engagement à l'internat se fait sur la base d'une année complète.

Le changement de régime (passage à l'externat) ne peut intervenir qu'en cas de force majeure, changement de situation professionnelle ou familiale, déménagement.

Tout trimestre commencé est dû.

4 – TROUSSEAU A PREVOIR

- 1 paire de draps en 90, un oreiller ou traversin
- 2 taies d'oreiller – 1 alèse
- 1 couette avec housse
- 1 trousse de toilette
- 1 sac pour le linge sale
- 1 paire de chaussons
- Linge de rechange pour la semaine
- Vêtements de sport, sac (marqués)
- 1 cadenas à clé sécurité pour l'armoire

5 – VIE QUOTIDIENNE

Les élèves internes sont tenus de respecter les horaires suivants :

- 16h30 / 17h30 **Fin des cours – Ouverture de l'internat à partir de 16h30 – pointage obligatoire des élèves**
 - 17h30 / 17h55 **Temps libre** : 4^{me} & 3^{me} à l'internat - sorties pour les 2^{de} - 1^{re} – T^{le} (avec une autorisation parentale)
 - 18h00 / 19h00 Etudes surveillées en salle d'étude pour tous les niveaux : 4^{me} & 3^{me}, 2^{de}, 1^{re} et T^{le}
 - 19h00 / 19h55 Repas – récréation jusqu'à 19h55
 - 20h00 / 21h30 Etudes surveillées avec présence des répétiteurs (maths, physique, SVT, français...)
 - 21h30 Activités (lecture, musique, informatique, sport)
 - 6h45 Extinction des lumières à partir de 22h00 pour les 4^{me} et 3^{me}, 22h15 pour les 2^{des}, 22h30 pour les 1^{res} et T^{les}
 - 7h00 / 7h40 Lever – toilette – rangement des chambres
 - 7h55 / 8h00 Petit déjeuner
 - Fermeture de l'internat
- Les élèves ne sont pas autorisés à monter à l'internat pendant le temps scolaire.**

6 – OUVERTURE ET FERMETURE DE L'INTERNAT

- Semaine : Lundi – mardi – jeudi – ouverture de l'internat à 16h30 (pointage obligatoire)
- Mercredi : Ouverture de l'internat à 13h30 – Déjeuner obligatoire au self pour les internes (pointage)
Sortie possible de 13h30 à 17h45 ou activités (Association Sportive, atelier théâtre)
- Dimanche soir : Accueil des élèves de 20h00 à 21h30
Pas de service restauration le dimanche soir, les élèves doivent arriver en ayant pris leur repas
- Lundi matin : Montée des bagages à l'internat de 7h30 à 7h50